

APR 29 1992



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/176
27 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 20 avril 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Portugal auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, d'une déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur l'Afghanistan, publiée à Lisbonne et à Bruxelles le 16 avril 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur l'Afghanistan publiée par la Communauté
européenne et ses Etats membres le 16 avril 1992

La Communauté et ses Etats membres accueillent avec satisfaction la déclaration du Secrétaire général des Nations Unies du 10 avril et soutiennent pleinement le plan des Nations Unies qui fournit la base pour une solution pacifique à la question afghane à travers un mécanisme transitoire conduisant à la création d'un gouvernement intérimaire et à la réalisation d'élections libres et équitables.

La Communauté et ses Etats membres attachent une importance considérable à un transfert du pouvoir rapproché afin de sauvegarder l'unité et l'intégrité territoriales de l'Afghanistan, qui a bénéficié du soutien de tous les gouvernements concernés. Ils approuvent particulièrement les efforts de l'envoyé personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Benon Sevan, en vue d'un règlement politique en Afghanistan.

La Communauté et ses Etats membres soutiennent pleinement la mise en oeuvre du plan de paix des Nations Unies et appellent instamment toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action qui pourrait mettre en péril les efforts positifs en cours. Ils appellent de leurs vœux la fin des hostilités et une déclaration d'amnistie générale qui entrera en vigueur à la suite de la remise du pouvoir par le Président Najibullah.

La Communauté et ses Etats membres souhaitent souligner qu'en complément à l'aide alimentaire récente aux réfugiés afghans au Pakistan, une autre réponse positive à l'appel urgent de M. Boutros-Ghali concernant l'aide alimentaire est à présent envisagée.
